

L'HUMANITE

Article paru dans l'édition du 18 octobre 2002.

TÉLÉVISION

Zaléa TV, la télé des sans-voix et des sans-images

ZALEA TV est sur le point d'émettre sur le réseau hertzien couvrant ainsi Paris et la région parisienne. Une première pour cette modeste télé associative non-marchande. Reportage.

Après des années de diffusion " sauvage ", ZALEA TV a rendu son émetteur pirate au CSA qui lui a concédé une autorisation d'émettre. Coup d'envoi le mardi 29 octobre à 22 h 30. Dans le petit local qui sert également de studio, les animateurs bénévoles attendent avec impatience le fruit de deux ans de bataille administrative mais la question du financement reste un des soucis principaux. Zaléa devra payer à hauteur de 100 000 euros pour pouvoir être diffusée. Un appel public à soutien a été lancé par l'association. Mais si tout va bien, ZALEA TV diffusera depuis la tour Eiffel et partagera le canal 35 avec des télévisions associatives comme Télé Bocal et d'autres plus publicitaires. Née en janvier 2000, ZALEA, c'est d'abord un nom signifiant " zone d'action pour la liberté d'expression audiovisuelle ". Association loi 1901, elle a pour objectif principal " d'être un outil indépendant, une sorte de tribune libre où s'exerce un véritable contre-pouvoir ", selon son président Michel Fiszbin. " ZALEA ne cherche pas à faire de l'audimat ni à faire de l'argent, ce qui lui donne une indépendance totale. " Et il est vrai que ça change tout. Non tributaire des pressions publicitaires et financières, ZALEA reflète de façon plus réelle la diversité de la société. Qui a dit que la télé était à jeter à la poubelle ? Se voulant un moyen de communication fait pour et par les citoyens, ZALEA permet aux individus, ONG et associations de proposer des programmes qu'aucune télévision hertzienne ne serait prête à diffuser. " Nous cherchons avant tout à promouvoir le pluralisme, sans concession au télévisuellement correct et à défendre l'idée d'un développement plus humain et plus équitable du monde ", explique Michel Fiszbin. " Il y a un libre accès éditorialisé qui permet à des associations comme Greenpeace, Aides ou Amnesty international d'aborder des thèmes essentiels de société ". Finalement tout ce qui est rejeté ou censuré par les grands médias ou presque, c'est ZALEA qui se charge de le diffuser et avec plaisir ! C'est ce que raconte Olivier Azam, programmateur. " Nous recevons sans cesse des films ou des documentaires qui n'ont jamais été acceptés par la télévision. Donc interdits au public, si on considère la télé comme un des plus importants moyens de communication. On a par exemple le cas du film de Lionel Soukaz, IXE, sorti officiellement au cinéma en 1981, mais jamais diffusé à la télévision. Malheureusement il y aura toujours des films dans ce cas. "

Avec tout cela il y a un vrai travail de contextualisation fait par ZALEA TV pour développer une réflexion de fond autour d'un thème. Le travail d'enquête et de proximité permet selon Olivier Azam " d'être au contact des gens, de voir ce qui se passe à l'échelle locale, et de se rendre compte du décalage entre discours sécuritaires et réalité ". ZALEA est volontairement implantée dans un quartier populaire parisien, rue d'Aubervilliers dans le 19^e arrondissement, " c'est pour nous, une vraie chance, cela nous permet de créer un contact avec les habitants du quartier et de développer des interactions avec les jeunes, qui ont beaucoup de choses à dire et de réflexions à apporter ", souligne Olivier Azam. ZALEA cherche aussi à tisser un réseau de correspondants pour ne pas tomber dans le travers du tout parisien. " Ce sont des correspondants qui filment pour nous des événements ? comme l'arrivée de Bové en prison. Nous sommes présents à tous les sommets et contre-sommets, Porto Alegre, Gênes. Nous voulons donner aux sans-voix et aux sans-images un véritable lieu d'existence ", explique à son tour Michel Fiszbin. Côté financement c'est plutôt difficile. Les télévisions associatives ne disposent ni de revenus commerciaux, ni de la redevance, ni de fonds de soutien public. Le président de ZALEA propose à cet égard que " comme pour la loi Coluche, chaque foyer puisse choisir de donner une partie de sa redevance directement à une télé libre associative ". Il faudra donc attendre le mardi 29 octobre pour que les téléspectateurs munis d'une antenne râteau puissent y avoir accès et en juger de leurs

propre yeux. En ouverture donc, une émission qui " offre un panorama du tiers-secteur audiovisuel et qui revient sur l'histoire mouvementée des télélibres ".

Ixchel Delaporte